Image not found or type unknown

Risques encourus après un dépôt de plainte pour une gifle

Par **Sheeba**, le **22/06/2011** à **16:31**

Bonjour,

Il y a peu, une plainte a été déposée contre mon conjoint. Sur un excès de colère, il a giflé une serveuse d'un restaurant et a renversé un plateau. La serveuse a donc porté plainte pour cette gifle. Mon conjoint ne veut pas se rendre à la convocation du commissariat.

Que risque-t-il s'il ne se présente pas?
Et au contraire, que risque-t-il s'il se présente?

Merci de votre réponse.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés